FAQ - Lauréats 2026

	Question	Réponse
1	Si un patineur (STAR ou ADULTE) réussit une évaluation DÉFI (soit directement test OR), doit-il être reconnu comme ayant réussi tous les tests inclus dans le DÉFI ?	Oui, on doit reconnaitre les tests comme réussis et octroyer les points.
	Question	**Réponse**
2	Un patineur qui a compétitionné en catégorie Juvénile de janvier à avril, puis en Pré-Novice d'août à décembre, doit être inscrit dans quelle catégorie de lauréat ?	L'athlète devait être dans la catégorie "Voie d'accès au podium".
	Question	**Réponse**
3	Pour la participation au programme de dépistage, est-ce que cela signifie des athlètes identifiés par la région ?	Oui, les athlètes identifiés par votre programme de développement régional.

FAQ - Lauréats 2026

	Question	Réponse
4	Les points de compétition sont-ils cumulés uniquement pour les STAR 5 et plus, ce qui réduit les chances des STAR 4 et moins, puisque seuls leurs tests réussis sont pris en compte?	Seules les compétitions CPC comptent, donc les points de compétition commencent au STAR 5. Pour les STAR 4 et moins, seuls les points des tests sont pris en compte, ce qui réduit leurs chances pour le prix STAR. Les STAR 5 et plus ont donc plus de possibilités de cumuler des points.
	Question	**Réponse**
5	Un patineur Juvénile en simple et Novice en synchro peut-il être éligible au prix Patineur STAR ? Un patineur STAR 4 en simple et Pré-Novice en danse peut-il est être éligible au prix Patineur STAR ?	Oui, aucune restriction.
	Question	**Réponse**
6	Un patineur était STAR 8 en début d'année (Janvier à Mars) et ensuite Pré-Novice en août. Toutefois, il ne s'est pas classé parmi les 10 premiers. Peut-il être éligible pour le prix STAR ?	Non, car il a participé aux Championnats de section.

FAQ - Lauréats 2026

	Question	Réponse
7	Pourquoi les catégories Sans-Limite, Pré-Juvénile et Juvénile font partie des patineurs STAR ?	Ces catégories font partie des patineurs STAR. Les patineurs sont au même stade de développement de l'athlète de Patinage Canada et Patinage Québec.
	Question	**Réponse**
8	Est-ce qu'un patineur peut être éligible pour deux prix ou deux fois pour le même prix ? Patineur en simple et en couple par exemple.	Oui, aucune restriction.
	Question	**Réponse**
9	Un patineur adulte de 20 ans peut-il est candidat dans la catégorie STAR en faisant que des tests ?	Oui, il est éligible dans la catégorie STAR ainsi que dans la catégorie Adulte. Cela dit, étant donné que le prix Patineur adulte s'adresse aux personnes de 18 ans, il est recommandé à proposer ce candidat dans la catégorie Patineur adulte, et de réserver le prix STAR à un enfant ou à une personne de moins de 18 ans.

FAQ - Lauréats 2026

	Question	Réponse
10	Dans le prix pour la Voie d'accès au podium, un couple pré-novice qui n'a pas participé aux Championnats de section en raison d'un bye médical mais qui a tout de même pu participer au Défi (Équipe du Québec) est-il éligible ?	Oui, puisque l'athlète a eu un bye médical, il est considéré comme ayant participé.
	Question	**Réponse**
11	Pour le prix des Assistants de programme, un entraîneur agissant à titre de AP peut-il être éligible ?	Non, en raison de son statut d'entraîneur.
	Question	**Réponse**
12	Pour le prix des Assistants de programme, y a-t-il une limite d'âge ?	Non, il n'y a pas de limite d'âge.

FAQ - Lauréats 2026

	Question	Réponse
13	Un patineur qui reçoit des leçons privées peut-il être éligible pour la catégorie Patinage Plus ?	Un patineur de programme Patinage Plus qui suit des cours privés en complément des cours de groupe est considéré éligible dans la catégorie Patinage Plus.
	Question	**Réponse**
14	Un membre du C.A de Patinage Canada ou de Patinage Québec peut-il être éligible au Prix du bénévole de section ?	Oui, un membre du C.A. de Patinage Canada ou de Patinage Québec peut être éligible au Prix du bénévole de section, à condition qu'il agisse uniquement en tant que bénévole lors d'une compétition ou d'un événement, et non dans le cadre de ses fonctions de membre du C.A
	Question	**Réponse**
15	Pour la catégorie Adulte, à quelle date détermine-t-on l'âge du patineur ?	L'âge du patineur est déterminé à partir du 1er juillet.
	Question	**Réponse**
16	Les réussites d'un patineur ayant changé de club en cours d'année doivent-ils être reconnu par le nouveau club ?	Oui, les réussites appartiennent à l'athlète, et non au club.

FAQ - Lauréats 2026

	Question	Réponse
17	Devons-nous absolument utiliser les grilles de calcul de Patinage Québec ?	Patinage Québec partage ses outils de sélection pour faciliter le travail des clubs et des régions et utilisera ces outils pour analyser les candidatures reçues. Il est donc à l'avantage des clubs et des régions d'utiliser l'outils de calcul afin de déposer la candidature ayant le plus grand potentiel selon la sélection de Patinage Québec.